



## Fermeture de la Prairie Guy Pape

**Au vu des conditions exceptionnelles de sécheresse et de chaleur qui font considérablement augmenter les risques d'incendie, la Ville de Grenoble a pris des mesures de protection du site de la Bastille situé dans le Parc Naturel de la Chartreuse, espace naturel particulièrement sensible de la commune.**

A cet effet, la Police municipale effectue depuis mi-juillet des passages quotidiens pour veiller au respect des règles d'interdiction de feux de camp ou barbecues.

Afin de renforcer la sécurité du site, la Ville de Grenoble a pris un arrêté d'interdiction d'accès à la prairie Guy Pape du 6 août 2022 00h au 12 août 2022 à 23h59, espace dont la spécificité est d'être une prairie dite sèche dans laquelle se déroulent régulièrement des piques niques accroissant le risque d'incendie.

La circulation et la traversée du territoire communal ne s'en trouveront pas empêchées compte tenu des autres voies existantes ouvertes à la circulation.

D'autres mesures pourront suivre. La situation est suivie quotidiennement par la Ville de Grenoble en relation étroite avec toutes les autorités en charge.

La Ville de Grenoble rappelle par ailleurs aux Grenoblois et Grenobloises qu'ils et elles sont appelé-es à respecter les mesures de restriction imposées par le niveau 4 de l'alerte sécheresse.

Sont interdits :

- ▶ L'arrosage des jardins potagers entre 9h et 20h.
- ▶ L'arrosage des pelouses et des massifs fleuris.
- ▶ Le lavage de son véhicule.
- ▶ Le remplissage, la remise à niveau et la vidange des piscines privées.
- ▶ Le remplissage, le maintien et la vidange des plans d'eau à usage personnel.



Sécheresse au parc Paul Mistral, Bastille et Vercors depuis le 12<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville.

© Ville de Grenoble, Auriane POILLET, 2022